



APPRENEZ-EN PLUS À PROPOS DES **(PRÉ)**
INSCRIPTIONS DANS L'**ENSEIGNEMENT MATERNEL**
ET PRIMAIRE NÉERLANDOPHONE À BRUXELLES.

Ne manquez pas l'année scolaire 2023-2024 : surfez vite sur

WWW.INSCHRIJVENINBRUSSEL.BE

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE MATERNELLE OU PRIMAIRE NÉERLANDOPHONE À BRUXELLES ?

Vous devez d'abord préinscrire votre enfant en ligne. Ce n'est qu'après que vous pourrez l'inscrire dans une école maternelle ou primaire à Bruxelles. Vous trouverez toutes les informations sur inschrijveninbrussel.be. Cette brochure reprend les informations principales.

SOMMAIRE

- Quels enfants devez-vous inscrire ?** – 2
 - Que signifie « préinscrire » ?** – 2
 - Pour quelles écoles devez-vous préinscrire votre enfant ?** – 2
 - Préinscription et inscription dans l'enseignement maternel et primaire** – 3
 - Quand inscrire votre enfant ? – 3
 - Préparez-vous – 3
 - Qui a priorité ? – 4
 - Préinscription et inscription dans l'enseignement maternel et primaire spécialisé** – 5
 - Quand inscrire votre enfant ? – 5
 - Préparez-vous – 6
 - Qui a priorité ? – 6
 - Besoin d'aide ?** – 6
-

QUELS ENFANTS DEVEZ-VOUS INSCRIRE ?

- Tous les enfants nés en 2021, même s'ils ne doivent commencer l'école qu'en septembre 2024.
- Les enfants plus âgés, mais qui ne vont pas encore à l'école.
- Les enfants qui changent d'école.

QUE SIGNIFIE « PRÉINSCRIRE » ?

Une préinscription n'est pas une inscription. Préinscrire signifie qu'en tant que parent, vous indiquez (en ligne) quelles écoles vous intéressent. À l'issue de la période de préinscription, l'ordinateur attribue les places libres aux élèves préinscrits. Ce n'est qu'à ce moment-là que vous saurez dans quelle école vous pourrez inscrire votre enfant.

POUR QUELLES ÉCOLES DEVEZ-VOUS PRÉINSCRIRE VOTRE ENFANT ?

- Toutes les écoles maternelles, y compris pour la classe d'accueil.
- Toutes les écoles primaires.
- Certaines écoles de l'enseignement maternel ou primaire spécialisé.

PRÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

09.01.2023 – 20.01.2023

Inscrivez les frères et sœurs ainsi que les enfants du personnel

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'avance s'il a un frère ou une sœur qui est déjà inscrit(e) à l'école ou si vous y travaillez vous-même. Rendez-vous pour ce faire à l'école.

24.04.2023 – 15.05.2023

Inscrivez votre enfant préinscrit

Le 21 avril 2023, vous recevrez un message d'attribution vous informant si votre enfant a une place ou non. Il a une place ? Rendez-vous à l'école entre le 24 avril et le 15 mai pour l'inscrire. Il n'a pas de place ? Il sera alors ajouté à la liste d'attente de l'école.

28.02.2023 – 21.03.2023

Préinscrivez votre enfant en ligne

Les autres enfants doivent d'abord se préinscrire en ligne avant de pouvoir s'inscrire. Surfez sur inschrijveninbrussel.be et préinscrivez votre enfant entre le 28 février (9 h) et le 21 mars 2023 (16 h). Certains enfants ont priorité. Préparez bien votre préinscription !

À partir du 23.05.2023

Inscriptions libres

Vous n'avez pas préinscrit votre enfant ou aucune place ne lui a été attribuée ? Vous pouvez dans ce cas encore l'inscrire lors de la période des inscriptions libres qui débutera le 23 mai (9 h). Rendez-vous pour ce faire à l'école. Attention : les inscriptions se font par ordre chronologique et il n'y a plus de priorités.

01.09.2023

Début de l'année scolaire 2023-2024

Vous cherchez encore une place pour votre enfant ? Prenez contact avec l'école dans laquelle vous voulez l'inscrire. Il est déjà sur liste d'attente ? L'école vous contactera lorsqu'une place se libérera.

PRÉPAREZ-VOUS BIEN

1. Choisissez des écoles : faites une liste reprenant plusieurs écoles de votre choix. Sur le site web inschrijveninbrussel.be, vous trouverez des conseils pour vous y aider ainsi qu'un aperçu des écoles.
2. Renseignez-vous sur la procédure : lisez attentivement cette brochure ou les informations figurant sur le site web. N'hésitez pas à regarder la vidéo informative.
3. Vérifiez si votre enfant a priorité. Découvrez plus loin dans la brochure quels sont les enfants concernés.
4. Rassemblez les renseignements et documents nécessaires : la check-list ci-dessous vous y aidera.
5. Consultez le nombre de places disponibles sur le site web : y a-t-il de la place dans les écoles où vous voulez préinscrire votre enfant ?

Check-list : de quoi avez-vous besoin pour préinscrire votre enfant ?

- Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion Internet
- Renseignements de votre enfant :
 - » Carte d'identité ou vignette de la mutuelle ;
 - » Date de naissance ;
 - » Adresse ;
 - » Année dans laquelle vous voulez l'inscrire.
- Renseignements du/des parent(s) :
 - » Carte d'identité ;
 - » Adresse ;
 - » Adresse e-mail ;
 - » Numéro de GSM et/ou de téléphone ;
 - » Adresse du lieu de travail.
- Liste des écoles de votre choix dans l'ordre de préférence
- Votre enfant a priorité ? Rassemblez les pièces justificatives nécessaires. Indiquez ici lesquelles il vous faut :
 - »
 - »
 - »

QUI A PRIORITÉ ?

- **Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel** : ils ont priorité s'ils s'inscrivent durant la période de priorité entre le 9 et le 20 janvier 2023. Attention ! Au-delà du 20 janvier, ils n'ont plus priorité.

Les autres enfants peuvent ensuite se préinscrire et s'inscrire. La priorité est alors donnée aux :

- **Élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais** : 65 % des places sont réservées aux enfants dont au moins 1 parent a une connaissance suffisante du néerlandais.
- **Élèves GOK ou non-GOK** : certaines écoles donnent priorité aux élèves GOK et d'autres aux élèves non-GOK. Ils ont priorité pour 20 % des places.
 - » Votre enfant est un « élève GOK » si
 - > la mère de l'enfant n'a pas de diplôme de l'enseignement secondaire ou
 - > si le ménage a reçu une allocation scolaire pour l'année 2021-2022 ou 2022-2023.
 - » Votre enfant est un « élève non-GOK » si
 - > la mère de l'enfant a au moins un diplôme de l'enseignement secondaire ou
 - > si le ménage n'a pas reçu d'allocation scolaire pour l'année 2021-2022 ou 2022-2023.

Vous voulez savoir quelles écoles donnent priorité aux élèves GOK ou non-GOK ? Vous trouverez cette information dans l'aperçu des places libres : regardez combien il y a de places libres pour votre groupe prioritaire (GOK ou non-GOK).

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la priorité et des documents nécessaires pour l'attester sur inschrijveninbrussel.be.

PRÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION POUR L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE SPÉCIALISÉ

À partir de l'année prochaine, votre enfant passera dans l'enseignement maternel ou primaire spécialisé (BuBaO) néerlandophone à Bruxelles ? La procédure d'inscription n'est pas la même pour chaque école. Dans certaines écoles, vous devez d'abord préinscrire votre enfant avant de pouvoir l'inscrire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur inschrijveninbrussel.be.

Pour quelles écoles devez-vous préinscrire votre enfant ?

- GO! Heemschool I BuBaO (Neder-over-Heembeek) : 02 262 03 20
- Kasterlinden BuBaO (Berchem-Sainte-Agathe) : 02 430 67 00
- Klim Op School (Woluwe-Saint-Lambert) : 02 761 29 17
- Koninklijk Instituut Woluwe (Woluwe-Saint-Lambert) : 02 735 40 85
- SPES BuBaO (Anderlecht) : 02 426 61 23
- Sint-Jozefschool (site Anderlecht) : 02 428 17 97

Pour quelles écoles ne devez-vous pas préinscrire votre enfant ?

- Sint-Jozefschool (site Molenbeek-Saint-Jean) : 02 428 17 97

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

ÉCOLES AVEC PRÉINSCRIPTION

6.02.2023 - 17.02.2023

Inscrivez les frères et sœurs ainsi que les enfants du personnel

Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel peuvent s'inscrire à l'avance. Rendez-vous pour ce faire à l'école.

6.03.2023 - 24.03.2023

Préinscrivez votre enfant

Les autres enfants doivent d'abord se préinscrire avant de pouvoir s'inscrire. Les préinscriptions se font à l'école qui est votre premier choix. Certains enfants ont priorité. Préparez bien votre préinscription !

15.05.2023 - 7.06.2023

Inscrivez votre enfant préinscrit

Le 12 mai 2023, vous recevrez un message d'attribution vous informant si votre enfant a une place ou non. Il a une place ? Rendez-vous à l'école entre le 15 mai et le 7 juin 2023 pour l'inscrire. Votre enfant n'a pas encore de place ? Il sera alors ajouté à la liste d'attente de l'école.

À partir du 8.06.2023

Inscriptions libres

Vous n'avez pas préinscrit votre enfant ou aucune place ne lui a été attribuée ? Vous pouvez dans ce cas encore l'inscrire lors de la période des inscriptions libres qui débutera le 8 juin. Attention : à partir du 8 juin, les inscriptions se font par ordre chronologique et il n'y a plus de priorités.

ÉCOLES SANS PRÉINSCRIPTION

6.02.2023 - 17.02.2023

Inscrivez les frères et sœurs ainsi que les enfants du personnel

Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel peuvent s'inscrire à l'avance. Rendez-vous pour ce faire à l'école.

27.02.2023 - 10.03.2023

Inscrivez votre enfant (avec priorité liée au néerlandais)

Rendez-vous à l'école et inscrivez votre enfant. Au cours de cette période, les élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais ont priorité. Préparez bien votre inscription !

À partir du 20.03.2023

Inscriptions libres

Vous n'avez pas préinscrit votre enfant ou aucune place ne lui a été attribuée ? Vous pouvez dans ce cas encore l'inscrire lors de la période des inscriptions libres qui débutera le 20 mars 2023. Attention : à partir du 20 mars, les inscriptions se font par ordre chronologique et il n'y a plus de priorités.

01.09.2023

Début de l'année scolaire 2023-2024

Vous cherchez encore une place pour votre enfant dans une école BuBaO pour l'année scolaire 2023-2024 ? Prenez contact avec l'école dans laquelle vous voulez l'inscrire.

PRÉPAREZ-VOUS BIEN

1. Apprenez-en plus sur les écoles. Chacune offre un certain nombre de types d'enseignements spécifiques. Informez-vous donc à temps concernant les écoles BuBaO néerlandophones à Bruxelles. Renseignez-vous auprès de la direction ou du coordinateur de soins de l'encadrement renforcé (zorgcoördinator) de l'école. Le CLB peut également vous aider.
2. Renseignez-vous sur la procédure : lisez attentivement cette brochure ou les informations figurant sur le site web.
3. Vérifiez si votre enfant a priorité. Découvrez ci-dessous quels sont les enfants concernés.
4. Rassemblez déjà les documents nécessaires.

QUI A PRIORITÉ ?

- **Les frères et sœurs ainsi que les enfants des membres du personnel** : ils ont priorité s'ils s'inscrivent entre le 6 et le 17 février 2023. Au-delà de cette période, ils n'ont plus priorité.
- **Les élèves ayant au moins 1 parent qui parle suffisamment néerlandais** : 55 % des places sont réservées aux enfants dont au moins 1 parent a une connaissance suffisante du néerlandais.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la priorité et des documents nécessaires pour l'attester sur [inschrijveninbrussel.be](https://www.inschrijveninbrussel.be).

BESOIN D'AIDE ?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LES INSCRIPTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE ?

Rendez-vous sur [inschrijveninbrussel.be](https://www.inschrijveninbrussel.be) :

- Vous y trouverez toutes les informations, les conseils, les écoles et les places libres.
- Regardez la vidéo informative.
- Participez à la séance d'information sur la procédure d'inscription.

Besoin d'aide pour la préinscription en ligne ?

Contactez une organisation qui vous y aidera. Vous trouverez les données de contact nécessaires sur [inschrijveninbrussel.be/help](https://www.inschrijveninbrussel.be/help).

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LES INSCRIPTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

Prenez contact avec la direction ou le coordinateur de soins de l'encadrement renforcé (zorgcoördinator) de l'école. Vous pouvez également vous adresser à l'un des 3 CLB bruxellois (Centre d'accompagnement des élèves) :

- GO! CLB Brussel : 02 479 25 05
- Vrij CLB Pieter Breughel : 02 512 30 05
- CLB-N Brussel : 02 482 05 72

Besoin d'aide pour la préinscription ?

- Rendez-vous à l'école BuBaO qui est votre 1^{er} choix. Ils vous aideront pour la préinscription.

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

www.inschrijveninbrussel.be – 02 553 30 20 – lop.brussel@vlaanderen.be